

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Comité syndical du 13 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY	X		M. Marc DUFLOT		
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK	X	X
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
ROSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY		Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

AR PREFECTURE

016-200060341-20180313-D10_2018_DU1303-AI
Reçu le 19/03/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT			M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUZE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER	X		M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU		Mme Sophie BLANCHETON	M. Bernard GUILLEMOT		
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET			M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

Date de la convocation : 05 mars 2018 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 29

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 2 :

- Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY à Mme Lysiane BOUGON-CELERIER
- M. Bernard NADEAU à Mme Sophie BLANCHETON

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. AMBAUD Jean-Yves, Vice-Président de la CDC Lavalette Tude Dronne.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018

EXPOSE :

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 27 mars 2018.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du comité syndical.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2018.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires présentant le bilan de l'année 2017 et les perspectives pour 2018.

RESOLUTION :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et des conclusions du rapport, annexé à la présente délibération.

Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joël Boniface', written over a blue ink stamp. The stamp is rectangular and contains the following text: 'SABV' in large bold letters, followed by 'Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant' in smaller text, and 'Dronne Aval' at the bottom. The signature and stamp are positioned to the right of the text 'Le Président, Joël BONIFACE'.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du code général des collectivités territoriales, **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements** et d'un rapport dans les départements et les régions.

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat.

Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

Le vote du budget primitif 2018 aura lieu le mardi 27 Mars 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Rioux Martin.

1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2017

Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2017, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, le résultat provisoire est le suivant :

Investissement :

- Recettes : 136 179.65 €
- Dépenses : 244 824.89 €
- Résultat : - 108 645.24 €

Fonctionnement :

- Recettes : 176 176.39 €
- Dépenses : 159 277.42 €
- Résultat : + 16 819.65 €

Le résultat fait donc apparaître un déficit pour l'exercice 2017 de l'ordre de **- 91 746.27 €**. Ce résultat s'explique par le décalage entre les dépenses (d'investissements et pour les postes en fonctionnement) et les subventions perçues. Il reste à ce jour environ **140 000 €** (exercices 2015/2016/2017) de subventions restent à percevoir par le syndicat.

Résultats auxquels il faut rajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent de 2016 : 117 610.09 € en investissement et 257 169.53 € en fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice 2018 est de 273 989.18 €.

L'excédent d'investissement restant à reporter sur l'exercice 2018 est de 9 044.17 €.

2°) GESTION DE LA DETTE

L'emprunt contracté par le SIAH du bassin de la Dronne (Coutras) a été remboursé par anticipation **le 1^{er} avril 2016**. Ce remboursement anticipé a représenté 44 712.95 € de capital restant dû, de 1 842.17 € d'intérêts, de 4 732.46 € d'indemnité de remboursement anticipé et de 500 € d'intérêts de retard par rapport à l'échéance du 01/01/16. **Depuis le 02 avril 2016 le syndicat n'a plus de dettes et plus d'emprunts en cours.**

3°) PERSONNEL

Année 2017

Service technique

Suite à la réunion du 17/03/2017, EPIDOR a été désigné par le Préfet de Dordogne comme structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ». EPIDOR a lancé un MAPA pour déléguer des missions d'animation sur les départements 16, 17, 24 et 33 sous formes de prestations. Le Comité Syndical, par délibération n° 22/2017 du 19/06/2017, a décidé de répondre à ce MAPA pour des missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne », sur les départements 16, 17 et 33. Notre proposition ayant été retenue, il a été décidé le recrutement d'un agent contractuel au syndicat, pour une durée de 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum, à 35h/semaine à compter du 01/01/18. Cet agent a pour missions :

- **Sur 45 % de son temps de travail** – Missions d'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne » : salaires et charges pris intégralement en charge dans le cadre du MAPA avec EPIDOR,
- **Sur 55 % de son temps de travail** – missions de technicien milieux aquatiques : salaires et charges pris par le syndicat et pour lesquels nous demandons des subventions.

Cet agent a été recruté le 08/01/18, sur la base de 1 478.92 € net mensuel et des remboursements frais.

Service administratif

Suite à la fusion du SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne avec le SIAH du bassin de la Dronne au 01/01/2016 et pour répondre aux besoins administratifs croissant liés à la taille du nouveau syndicat et aux programmes de travaux engagés, des moyens humains supplémentaires ont été mobilisés.

Une adjointe administrative : Géraldine NADAUD a été recrutée et titularisée le 01/10/2016 à 5 h / semaine, puis augmentée à 8 h / semaine au 01/01/2017 et enfin à 12 h / semaine au 01/09/2017.

Une convention de mise à disposition de service a également été signée avec la commune de RIOUX-MARTIN pour une mise à disposition de services, 5 h / semaine pour 400 €/mois.

Une convention de mise à disposition de service a été renouvelée avec la Mairie de Chalais, pour les paies et la comptabilité et la gestion des dossiers du personnel. Elle a été signée au 1er avril 2016.

Le Comité Syndical, par délibération du 19/06/2017 (n° 19/2017), suite au souhait de la commune de Chalais de se désengager du conventionnement avec notre syndicat pour la paie, la comptabilité et la gestion des dossiers du personnel par un manque d'effectif dû à des absences, a décidé de mettre un terme à cette convention au 01/09/17, d'augmenter le temps de travail de l'adjointe administrative à 12 h / semaine, d'adhérer au SDITEC à et de retenir la proposition du SDITEC pour l'achat des logiciels de paie et de comptabilité.

Depuis le 01/10/2017, le syndicat est autonome administrativement, la comptabilité, les paies et la gestion du personnel sont réalisés en interne.

Assistant de prévention des risques professionnels

Il y a obligation réglementaire de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale, qui a été introduite par la [loi n°84-53](#). Cette obligation peut être confiée à des agents nommés en interne ou mis à disposition pour tout ou partie de leur temps par une commune ou EPCI dont est membre la commune.

La mission de l'assistant ou du conseiller de prévention est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

L'assistant ou le conseiller de prévention n'est pas un professionnel de la santé et de la sécurité mais un relais d'informations en matière de santé et de sécurité du travail au sein de la collectivité. Il fait vivre la démarche de prévention des risques instaurée par l'autorité territoriale, en effectuant des remontées d'informations écrites périodiques à l'autorité territoriale, en pérennisant la communication santé / sécurité au sein de la collectivité, en mettant en place et en suivant les registres de santé et de sécurité au travail mis à disposition des agents de la collectivité et en participant à l'évaluation des risques professionnels,

Dans un objectif de rationalisation des services publics et de mutualisation des agents entre collectivités, le Comité Syndical a décidé de conventionner avec la Mairie de Chalais pour bénéficier de la mise à disposition de son assistant de prévention : Mr COUDART Christophe (délibération n° 14/2017 du 30/03/2017).

Le coût de cette mise à disposition, 4 h / mois à raison de 82.45 € / mois, soit 1 000 € par an.

Même après l'accord du Comité Syndical, de Chalais, du Centre de Gestion de la Charente et de l'agent concerné, les différentes procédures administratives ne permettront pas une intervention de l'agent avant le 1^{er} trimestre 2018.

Stagiaires :

Parmi les deux stagiaires accueillis en 2017, aucun n'a été rémunéré.

Tableau des agents année 2017

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes	Indemnités brutes
FILIERE TECHNIQUE								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B	Responsable des services -Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	11 811.86 €	23 226.32 €	Astreintes : 1 700.26 €, Indemnités : 7 569.69€ Sup. fam. : 885.10 €
							TOTAL de 44 915.19 €	
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	35 h	9 375.16 €	18 435.02 €	Astreintes : 1 766.16 €, indemnités : 2 726. 76€
							TOTAL de 32 136.06 €	
TOTAL GENERAL filière technique : 77 051.25 €								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/2016	8 h et 12 h à compter du 01/09/17	2 583.13 €	5 395.43 €	1 086.80 €
							TOTAL de 9 065.36 €	
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat technique					5h/s sur 12 mois		4 800 €	
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Chalais pour les paies, la comptabilité et dossiers des agents – jusqu'au 30/08/2017					3 h/s sur 9 mois		2 162 €	
							TOTAL CONVENTIONNEMENT de 6 962 €	
TOTAL GENERAL filière administrative : 16 027.36 €								
TOTAL GENERAL lié aux postes en 2017 : 93 078.61 €								

Financement des postes pour l'année 2017

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval par les 2techniciens milieux aquatiques pour l'année 2017 – délibération n° 43/2016 du 19/12/2016. (Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissements liés aux postes)						
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/17	Recettes	Acquises	Subventions reçues 31/12/17	Sub restant à percevoir
2 postes de technicien milieux aquatiques	93 200 €	91 430.96 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	55 920 €	16 776 € (30 %)	36 082 €
			Région Nouvelle Aquitaine	18 020 €	9 010 € (50 %)	8 667 €
			Autofinancement	19 260 €		
Secrétariat technique	6 800 €	6 800 €	Agence de l'Eau A. G.	4 080 €	1 224 €	2 856 €
			Autofinancement	2 720 €		
Véhicule tous terrains (TTC)	30 000 €	35 948.11 €	Agence de l'Eau A. G.	15 000 € sur 5 ans	900 € (30 %)	2 100 € pour 2017(+9000€ sur 3 ans)
			Conseil Départemental 16	5 000 €	5 000 €	soldé
			Autofinancement final	10 000 €		
Barque électrique (TTC)	3 000 €	1 975.42 €	Agence de l'Eau A. G.	1234.60 € sur 5 ans	90 € (30 %)	157 € pour 2017 (+738€ sur 3 ans)
			Conseil Départemental 16	500 €	243.67 €	soldé
			Autofinancement final	1 000 €		
TOTAL	133 000 €	138 375.03 €	TOTAL		33 243.67 €	53108€ en 2018 (+ 9738€ sur 3 ans /2019/2020/2021)

Tableau des agents année 2018 :

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes + heures sup.	Indemnités brutes
FILIERE TECHNIQUE								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B. Proposit° avancement de grade suite obtention examen professionnel = Ingénieur territorial, catégorie A	Responsable des services Technicien milieux aquatiques et	04/12/2000	35 h	12 000 €	25 070 €	Astreintes : 1 930 € Indemnités : 9120 € Suppl familial : 900 €
TOTAL de 48 720 €								
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/2013	35 h	9 360 €	19 800 €	Astreintes : 1 950 € Indemnités : 3 660 €
TOTAL de 34 590 €								
BONIS	Eric	Contractuel, CDD d'un an renouvelable	Technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000	08/01/2018	35 h	8 400 €	18 600 €	Indemnités : 3 660 €
TOTAL de 30 660 €								
TOTAL GENERAL filière technique : 113 970 €								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C, Proposit° avancement de grade principale 1 ^{ère} classe au 01/04/18	Adjointe administrative	01/10/2016	8 h et 12 h à compter du 01/08/17	3 240 €	6 960 €	1 320 €
TOTAL de 11 520 €								
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat technique					5h/s sur 12 mois		4 800 €	
Convention assistant de prévention des risques professionnels avec la Mairie de Chalais					1 h / mois sur 12 mois		1 000 €	
TOTAL CONVENTIONNEMENT de 5 800 €								
TOTAL GENERAL filière administrative : 17 320 €								
TOTAL GENERAL PREVISIONNEL lié aux postes en 2018 : 131 290 €								

Financement prévisionnel des postes pour l'année 2018 :

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval pour l'année 2018			
Postes et investissements liés aux postes			
Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles	
Techniciens milieux aquatiques (3) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + communication	125 029 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	75 017.40 €
		Région Nouvelle Aquitaine	22 200.22 €
		Autofinancement	27 811.38 €
Secrétaire technique	6 757 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	4 054.20 €
		Région Nouvelle Aquitaine	1 199.78 €
		Autofinancement	1 503.02 €
Véhicule tout terrain (TTC)	30 000 €	Agence de l'Eau A. G.	15 000 € sur 5 an (3000 €/an)
		Conseil Départemental 16	4 687.50 €
		Autofinancement	10 312.50 €
Ordinateur (TTC)	2 000 €	Agence de l'Eau A. G.	1 000 €
		Conseil Départemental 16	315.50 €
		Autofinancement	684.50 €
TOTAL	163 786 €	TOTAL	163 786 €
		Total autofinancement	40 311.40€

Pour rappel : L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne aval, pour l'année 2018, ont été approuvée par délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2017 (n° 32/2017) car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1.

Coordination des services
Gestion administrative et financière
Marchés Publics - Ressources Humaines
Lien avec les partenaires financiers, institutionnels et les collectivités

Technicien milieux aquatiques 0,5 ETP Pannetier Gaël	Technicien milieux aquatiques 1 ETP Hospital Pierre Antoine	Technicien milieux aquatiques 1 ETP Bonis Eric	Secrétaire 0,49 ETP Nadaud Géraldine	Assistant de prévention des risques professionnels 0,03 ETP Coudard Christophe
---	--	---	---	---

Missions

-PPG Tude et Dronne aval (16/17/33)
-Continuité écologique (16/17/33)
-Restauration hydromorphologique (16/17/33)
-Communication/information/sensibilisation
-Prévention des inondations (16/17/33)
-Suivi des groupements de lutte contre le ragondin (16/17/33)
-Bilans et suivi des actions des PPG (16/17/33)

-Réfèrent Bassin versant (16)
-Système d'information Géographique
-Restauration hydromorpho (16)
-Entretien de la ripisylve (16)
-Traitement de la jussie (16/17/33)
-Traitement des embâcles (16)
-Points d'abreuvements (16)
-Accès cours d'eau (16)
-Bilans et suivi des actions (16)

Prestation : Animation Natura 2000
vallée de la Dronne 16/17/33 :
0,45 ETP à partir du 08/01/2018

0,55 ETP : à partir du 08/01/2018
-Réfèrent Bassin versant : (17/33)
- S.I.G
-Entretien de la ripisylve : (17/33)
-Traitement des embâcles (17/33)
-Restauration hydromorpho (17/33)
-Zones humides : (16/17/33)
-Etangs : (16/17/33)
-Actions soutien d'étiage (16/17/33)
-Points d'abreuvements (17/33)
-Accès cours d'eau (17/33)
-Bilans et suivi des actions (17/33)

Secrétariat
Comptabilité
Payes
Suivi des dossiers du personnel
Site internet

Réfèrent sécurité

Organigramme destiné à répondre à la prise en compte des items 1/2/5/8 dans les statuts du syndicat et à la mise en application de la loi GEMAPI au 01/01/2018

Interventions des agents hors programmes de travaux

-Gestion des barrages syndicaux (16), entretien, manipulation et astreintes de week-end,
-Suivi des embâcles dans les ouvrages d'arts communaux (16/17/33) – Gestion du site internet – Accueil stagiaires – Diagnostics de cours d'eau – Etudes sur les cours d'eau - Appuis et conseils aux collectivités – Conseils, information et communication aux riverains des cours d'eau.

4°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / PPG 2016-2026**Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2016-2026 :**

	Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à Charge SIAH		
			40%	30%	20%
A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique					
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>	<i>950 000</i>	-	<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
B - Continuité écologique					
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	565 000	0	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)	200 000	0	80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>	<i>765 000</i>		<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
C- Autres actions					
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles	30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin	40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre	20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>	<i>330 000</i>		<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>	<i>2 045 000</i>		<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
D-Fonctionnement du SIAH					
2,5 ETP et frais de fonctionnement	1 200 000		480 000	360 000	240 000
Total du projet de PPG pour 10 ans	3 245 000		1 232 000	924 000	616 000
Par an	324 500		123 200	92 400	61 600

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion (PPG) partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat.

Ce programme sera réalisé en 10 tranches, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau, la restauration hydromorphologique la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins et l'étude spécifique sur la retenue d'Aubeterre.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation du programme au travers de 2,5 ETP de personnel.

Ce programme, qui engage le syndicat de 2016 à 2026, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et des départements (16, 17 et 33).

Il a été approuvé par le Comité syndical, lors de la réunion du 07/12/2015 (délibération n° 470).

Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transition, le temps de l'instruction des dossiers réglementaires.

5°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (arrêté Préfectoral du 19/10/2017) :

Article 11 : Clé de répartition

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata :

- de la surface de bassin versant de la Dronne pour 1/2
- de la population de chaque collectivité adhérente pour 1/2

La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie communale située dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'une collectivité au syndicat et nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 19/06/17 (n° 17/2017), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées, **De fixer à 200 000 € par an le montant des contributions financières des collectivités adhérentes au syndicat pour 2018, 2019 et 2020, à répartir entre les collectivités au regard des critères statutaires.**

Grille de répartition pour 2018 :

Année 2018	Dept	Populat° totale INSEE en vigueur au 01/01/17	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Populat° (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (dept 16/17/33)	Proportion de pop. (% A) communale par rapport à la pop. totale	Surface (B) communale en ha dans le BV Dronne dept 16/17/33	Proport° de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI pour 2018 = 200 000€ /(% A +% B)/2	Représentativité statutaire
CDC Lavalette Tude Dronne									114 327 €	37 titulaires et 37 suppléants
Aubeterre-sur-Dronne	16	403	100	403	1,59	238	0,36	0,98		
Bardenac	16	250	86,34	216	0,85	692	1,06	0,96		
Bazac	16	158	100,00	158	0,62	491	0,75	0,69		
Bellon	16	162	100,00	162	0,64	914	1,40	1,02		
Boisé la Tude (Commune nouvelle, fusion de 3 communes)	16	739	69,21	511	2,02	2441	3,74	2,88		
Bonnes	16	402	100,00	402	1,59	1475	2,26	1,92		
Bors	16	261	100,00	261	1,03	1615	2,47	1,75		
Brie-sous-Chalais	16	162	100,00	162	0,64	1038	1,59	1,11		
Chalais	16	1895	100,00	1895	7,48	1765	2,70	5,09		
Châtignac	16	192	88,87	171	0,67	868	1,33	1,00		
Courgeac	16	208	98,85	206	0,81	1831	2,80	1,81		
Courlac	16	55	100,00	55	0,22	661	1,01	0,61		
Curac	16	123	100,00	123	0,49	493	0,75	0,62		
Juignac	16	397	99,83	396	1,56	2416	3,70	2,63		
Laprade	16	238	100,00	238	0,94	1035	1,58	1,26		
Les Essards	16	200	100,00	200	0,79	905	1,39	1,09		
Médillac	16	160	100,00	160	0,63	587	0,90	0,77		
Montboyer	16	401	100,00	401	1,58	2670	4,09	2,83		
Montignac-le-Coq	16	137	99,49	136	0,54	1019	1,56	1,05		
Montmoreau (commune nouvelle fusion de 5 communes)	16	2747	95,60	2626	10,37	6213	9,51	9,94		
Nabinaud	16	97	100,00	97	0,38	593	0,91	0,65		
Orival	16	158	100,00	158	0,62	547	0,84	0,73		
Pillac	16	276	100,00	276	1,09	1958	3,00	2,04		
Rioux-Martin	16	247	100,00	247	0,97	1464	2,24	1,61		
Ronsenac	16	596	22,12	132	0,52	588	0,90	0,71		
Rouffiac	16	125	100,00	125	0,49	981	1,50	1,00		
Saint-Laurent-des-Combes	16	98	100,00	98	0,39	770	1,18	0,78		
Saint-Martial	16	137	98,60	135	0,53	918	1,40	0,97		
Saint-Avit	16	203	100,00	203	0,80	367	0,56	0,68		
Saint-Quentin-de-Chalais	16	274	100,00	274	1,08	1244	1,90	1,49		
Saint-Romain	16	574	100,00	574	2,27	2293	3,51	2,89		
Saint-Séverin	16	753	53,87	406	1,60	809	1,24	1,42		
Yviers	16	512	79,91	409	1,62	1817	2,78	2,20		
Total		13340					66,90	57,16		

AR PREFECTURE										52 231 €	7 titulaires et 7 suppléants
016-200060341-20180313-D10_2018_D01303-H1											
Commune de Chamadelle											
Chamadelle	33	706	99,91	705	2,78	1534	2,35	2,57			
Coutras	33	3374	48,25	4137	16,33	1628	2,49	9,41			
Lagorce	33	1711	15,30	262	1,03	432	0,66	0,85			
Le Fieu	33	540	39,28	212	0,84	574	0,88	0,86			
Les Églisottes-et-Chalaures	33	2301	99,98	2301	9,08	1729	2,65	5,86			
Les Peintures	33	1592	100,00	1592	6,28	1315	2,01	4,15			
Saint-Christophe-de-Double	33	708	58,26	412	1,63	2103	3,22	2,42			
Total		16132					14,25	26,12			
CDC de Haute Saintonge										29 692 €	5 titulaires et 5 suppléants
Boscammant	17	395	95,91	379	1,50	1348	2,06	1,78			
La Barde	17	486	100,00	486	1,92	2131	3,26	2,59			
La Genétouze	17	225	83,22	187	0,74	3085	4,72	2,73			
Saint-Aigulin	17	1941	100,00	1941	7,66	2842	4,35	6,01			
Saint-Martin-de-Coux	17	462	82,42	381	1,50	1294	1,98	1,74			
Total		3509					16,37	14,85			
CDC des 4B										3 750 €	2 titulaires et 2 suppléants
Brossac	16	505	46,09	233	0,92	1008	1,54	1,23			
Saint-Félix	16	119	75,32	90	0,35	610	0,93	0,64			
Total		624					2,48	1,87			
Total		67210		25333		65350	200,00	100,00	200 000 €	51 titulaires et 51 suppléants	

Evolutions au 01/01/2018 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI

Au 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. **Il n'y aura plus contributions communales en 2018.**

Ces taxes communales pourront être remplacées pour tout ou partie, par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La mise en place de la taxe GEMAPI reste à libre décision des EPCI, sans mise en place de cette taxe, la compétence devra être financée sur les fonds propres des EPCI.

Cette taxe GEMAPI est :

- Facultative, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre,
- Plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an,
- Le produit est affecté à un budget annexe spécial,
- La taxe doit être créée par délibération de l'EPCI avant le 15 février 2018 (pour mise en œuvre en n+1).

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur les taxes foncières, les taxes d'habitation et les cotisations foncières des entreprises proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

6°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2018

OP 138 : Etude pour le Programme Pluriannuel de Gestion des bassins Tude et Dronne Charentaise

L'étude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Tude a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, en date du 22/09/14 (n° 449). C'est le bureau d'études GEODIAG qui a été choisi.

Subventions auprès de l'Europe et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne acquises et soldées pour moitié.

Le dossier de DIG et les dossiers réglementaires vont prochainement être déposés pour une instruction réglementaire par les services de l'Etat.

Opération lancée en septembre 2014, finalisation de l'étude courant 2018.

OP 138 - étude pour le PPG de la Tude					
Dépenses HT	Prévisionne I	Réalisé au 31/12/15	Recettes TTC	Prévisionne I	Réalisé au 31/12/17
Mise à jour cartographique et état des lieux	11 200 €	9 600 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	48 000 €	38 400 €
Etude hydromorphologique	59 640 €	55 240 €	GAL Pays Sud Charente	12 800 €	12 800 €
Autres frais	9 160 €	90 €	Autofinancement	19 200 €	
TOTAL	80 000 €	64 930 € HT	TOTAL	80 000 €	51 200 €

Dépenses restant à réaliser en 2018 : 15 124 € et recettes restant à percevoir : 9 600 €.

OP 143 : Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval

L'étude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) sur le bassin versant de la Dronne aval a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, en date du 19/12/2016 (n°35/2016). Suite à la commission consultative des marchés publics du 23/11/2016, c'est le bureau d'études ARTELIA de Bordeaux qui a été choisi.

Subventions auprès de l'Agence de l'Eau et des Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées.

Opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017 et finalisation courant 2019.

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17
Etude avec ARTELIA	29 940 €	19 836 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €
+ frais liés à l'étude	10 060 €	2 400 €	Département 17	4 341 €	2 170 €
			Département 33	3 888.80 €	1 166.40 €
			FCTVA	5 468 €	
			Autofinancement	7 866.20 €	
TOTAL	40 000 €	22 236 €	TOTAL	40 000 €	9 336.10 €

L'ordre de service pour la phase 4 sur 6, finalisation du PPG, a été envoyé le 18/01/18 (pour 6 228 € TTC).

OP 144 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 1 (2016/2017)

Délibération n° 30/2016 du 23/03/2016.

Subventions du Département 16 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne acquises et pour partie versées.

Début des travaux : 01/08/2016. Travaux finalisés le 31 décembre 2017.

OP 144 – PPG 2016 – 2026 TR 1 – année 2016					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17
Ripisylve	128 200 €	108 126.40 €	Département 16	32 266.23 €	16 133.12 €
Embâcles	9 600 €		Agence de l'Eau	72 789.60 €	21 836.70 €
Jussie	2 400 €		FCTVA	21 462 €	
Communication	12 000 €	960 €	Autofinancement	30 482.17 €	
Ragondins	4 800 €	2 600 €			
TOTAL	157 000 €	111 686.40 €	TOTAL	157 000 €	37 969.82 €

Dépenses restant à réaliser en 2018 : **40 000 € ttc** (Tr1, lot 2 – entreprise RIVOLET AREA). Il reste à déposer le bilan final afin de solder cette opération dans le 1^{er} semestre 2018.

OP 145 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 2 (2017/2018)

Délibération n° 34/2016 du 19/12/2016.

Subventions du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et pour partie versées.

Travaux de Juillet 2017 à décembre 2018.

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/17
Ripisylve	78 539 €	37 231.13 €	Département 16	21 867 €	
Restauration hydro.	30 439 €		Agence de l'Eau	65 000 €	
Continuité (hors liste 2)	12 000 €		Région Nouvelle Aqu.	7 273.20 €	
Embâcles	3 600 €		FCTVA	22 900 €	
Jussie	9 600 €		Autofinancement	28 297.80 €	
Abreuvement	6 000 €				
Ragondins	5 160 €				
TOTAL	145 338 €	37 231.13 €	TOTAL	145 338 €	145 338 €

Travaux en cours. Demande des acomptes pour le Département et l'Agence de l'Eau fait le 19/02/2018.

OP 146 : Continuité écologique sur les ouvrages de liste 2, OP 10, 15 et 18

Délibération n° 46/2016 du 19/12/2016 + délibération n° 29/2017 du 19/12/2017.

Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau, à la Région et au Département 16 en cours.

Ouvrages concernés : OP n° 10, pour le barrage de Bosseau, OP n° 15, pour le barrage du Berteau et OP n° 18, pour le barrage de Pavillon, coût prévisionnel : 70 000 € HT-2017. **Début des études : 01/06/2017**

OP 146 – continuité écologique					
OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Berteau) + OP 18 (barrage de Pavillon)					
Dépenses TTC	Prévisionne I TTC	Payé au 31/12/17	Recettes	Prévisionnel	
Barrage Pavillon	Etude +MO	23 144 €	Agence de l'Eau A. G.	157 500 €	
	Foncier	5 056 €			
	Travaux	77 400 €			Région Nouvelle Aqu.
Barrage de Bosseau	Etude +MO	23 144 €	Département 16		
	Foncier	5 056 €			
	Travaux	67 800 €		FCTVA	42 000 €
Barrage du Berteau	Etude +MO	23 144 €	Autofinancement	70 500 €	
	Foncier	5 056 €			
	Travaux	40 200 €			
TOTAL	270 000 €		TOTAL	270 000 €	

Les études en cours sont réalisées par ARTELIA. Demandes de subventions à déposer à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département de la Charente.
 016-209980344-20190315-119-2018-00190344
 Reçu le 19/03/2018

OP 147 : Etude continuité écologique du barrage de Coutras

Délibération n° 16/2017 du 30/03/2017 + délibération n° 28/2017 du 19/12/2017.

C'est le bureau d'études ECOGEA qui a été retenu pour 23 052 € TTC. Le syndicat prendra en charge la phase esquisse de cette étude pour 16 392 € TTC. Cette étude se fera conjointement avec EPIDOR, qui assurera la phase projet. Subventions du Département acquise, en attente des arrêtés de subvention de l'Agence EAG.

Début de l'étude : 01/08/2016. Etude finalisée courant 2018.

OP 147 – étude barrage continuité barrage Coutras				
Dépenses	Prévisionnel HT		Recettes TTC	Prévisionnel sur HT
Etude / esquisse paysagère	13 660 € soit 16 392€ ttc		Département 33	4 305 €
			Agence de l'Eau A. G.	6 147 €
			Autofinancement	3 208 €
TOTAL	13 660 €		TOTAL	13 660 €

Etude lancée en Mars 2018

OP 148 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 3 (2018/2019)

Délibération n° 30/2017 du 19/12/2017.

Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau, à la Région et au Département 16 en cours.

Travaux de Juillet 2018 à décembre 2019.

OP 148 – PPG TR 3 – année 2018				
Dépenses TTC	Prévisionnel		Recettes TTC	Prévisionnel
Ripisylve	167 181.12 €		Département 16	141 000 €
Continuité (hors liste 2)	24 000 €		Agence de l'Eau	
Embâcles	3 600 €		Région Nouvelle Aqui.	
Jussie	9 600 €		FCTVA	33 500 €
Ragondins	8 600 €		Autofinancement	38 481.12 €
TOTAL	212 981.12 €		TOTAL	212 981.12 €

Demandes de subventions à déposer à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Département de la Charente.

7°) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat

Le reste à charge en 2018 pour le PPG Tude Dronne Charentaise est estimé à **92 000 €** annuels (avec 70 % de subventions) pour couvrir l'ensemble du programme.

Il faut rajouter aux dépenses liées à ce PPG d'autres dépenses, liées à des études, à des travaux et à des investissements, ainsi qu'à des frais de fonctionnement non pris en compte dans ce programme :

- Autre frais de fonctionnement : **50 000 €**, non subventionné sur environ 150 000 € de frais de fonctionnement prévus en 2018 + **20 000 €** d'autofinancement sur le fonctionnement subventionné à 80 % . Total des frais de fonctionnement restant à charge en 2018 : **70 000 €**.
- Investissement : Les autres dossiers qui sont subventionnés (études, travaux et investissements), le sont entre 60 et 80 % . Les 30 % en moyenne restant sont donc à charge du syndicat soit environ **45 000 €**.

Reste à charge pour le syndicat en 2018 = 207 000 € ttc : 70 000 € ttc (fonctionnement) + 92 000 € ttc (investissement PPG Tude Dronne 16) + 45 000 € ttc (autres investissements, travaux et études 16/17/33)

Pour rappel les contributions communales doivent être de **200 000€** en 2018, conformément à la délibération n°17/2017.

Les années 2017 et 2018 sont des années « charnières » avant le « rythme de croisière » du nouveau PPG Tude et Dronne Charentaise. De ce fait beaucoup de dépenses et d'opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

Les besoins en autofinancement du syndicat dépassent légèrement la capacité actuelle. Le recours à l'emprunt peut être également envisagé pour certaines opérations.

Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine, **273 989.18 €** d'excédent de fonctionnement pour 2018, qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions.

De plus, il reste à percevoir en **2018** environ **140 000€** de subventions sur des dépenses réalisées sur les années 2015-2016 et 2017.